

Séance du 21 OCTOBRE 2021 (10h30)
Salle Etable- La Lombardière

Nombre de membres titulaires	: 34
En exercice	: 35
Présents	: 27
Votants	: 30
Convocation et affichage	: 21/10/2021
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Patrick OLAGNE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, William PRIOLON, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Dominique MAZINGARBE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER)

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Richard MOLINA, Ronan PHILIPPE

BC-2021-339 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE N°07F012 DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE ENTRE EPORA, LA COMMUNE DE CHARNAS ET ANNONAY RHONE AGGLO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la signature de la convention tripartite de veille et de stratégie foncière n° 07F012 ci-annexée avec l'EPORA et la Commune de Charnas,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes pièces afférentes.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-340 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AIDES TPE - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions aux entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 21.994,00 €, sous réserve du vote du budget 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-341 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE LA BOISSONNETTE - CESSIION DE PARCELLES A L'EURL PIERRE BARGUES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CÈDE la parcelle cadastrée AL 183 d'une surface de 270 m², sur la zone d'activité de la Boissonnette à Peaugres, au prix de 18 € HT/m² soit un total de 4 860 € HT, à Monsieur Pierre Bargues ou à toute autre personne s'y substituant de droit,

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-342 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE LA BOISSONNETTE - CESSIION DE PARCELLES A LA SAS ALPHA COMMUNICATION ET IMPRESSION

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Yves RULLIERE

CÈDE la parcelle cadastrée AL 148 d'une surface de 209 m², sur la zone d'activité de la Boissonnette à Peaugres, au prix de 18 € HT/m² soit un total de 3 762 € HT, à la SAS Alpha communication et impression, ou à toute autre personne s'y substituant de droit,

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-343 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT ET LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY EN VUE DE LA REALISATION D'UNE PORTION DE LA VIA FLUVIA A SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY, LIEU-DIT MOULIN FERRAND - TRANCHE 1

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir entre la communauté de communes des Monts du Pilat, la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay et Annonay Rhône Agglo pour la réalisation de la Via Fluvia,

APPROUVE la participation financière d'Annonay Rhône Agglo au projet, estimée à 19 731,18 € HT hors subvention, dans le cadre de cette tranche 1 de travaux (voirie), et sous réserve des inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

BC-2021-344 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DE MONSIEUR PHILIPPE PERREOL, COMMUNE DE SAINT DESIRAT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'acquisition, auprès de Monsieur Philippe PERREOL, d'un tènement de 152 m², au prix de un euro le m², pris sur la parcelle AC108 à Saint-Désirat,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-345 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR L'ETUDE SUR LA TRAVERSEE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet,

VALIDE ladite opération et son plan de financement prévisionnel, sous réserve des Inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention d'un montant de 4 050 €,

DEMANDE à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de pouvoir commencer l'opération dans les plus brefs délais, et sans préjuger de la recevabilité du dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec les subventions précédemment citées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-346 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - ENGAGEMENT D'ANNONAY RHONE AGGLO DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL NORD-ARDECHE (PPT) : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DU PPT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le programme d'actions et les modalités financières du PPT Nord-Ardèche,

AUTORISE le dépôt de la demande de création du Plan Pastoral Territorial Nord Ardèche auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes,

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'animation du dispositif,

APPROUVE le versement d'une participation financière à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche pour l'animation pour un montant maximum de 3 444,07 euros TTC par an dans la limite des inscriptions budgétaires,

APPROUVE le portage du PPT Nord-Ardèche par la Communauté d'agglomération Arche Agglo pour le compte des Communautés de communes du Val d'Ay, Portes DrômArdèche, Rhône Crussol et de la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo,

CHARGE Yves FRAYSSE comme référent pour le suivi du projet.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la-dite convention de partenariat pour l'animation du PPT ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-347 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 16 129 € maximum à la SCI ECO PATRIMOINE, pour les travaux d'amélioration de ses logements,

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-348 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE MADAME PATRICIA CHAPIGNAC ET ANNONAY RHÔNE AGGLO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE le projet d'avenant au bail emphytéotique établi par l'étude notarial de Maîtres Bertrand SERVE et Charlotte SERVE-BELLEVEGUE en date du 29 septembre 2021 entre Madame Patricia CHAPIGNAC et Annonay Rhône Agglo,

PRÉCISE que les frais de notaire pour la rédaction des actes seront partagés pour moitié entre le Preneur et le Bailleur.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de cette transaction.

BC-2021-349 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION - PARCELLE ZA07 - COMMUNE DE PEAGRES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 07 d'une superficie de 1618m² au prix de 3€ le m², soit 4854€ TTC,

PRECISE que les frais de géomètres et de notaire seront supportés par Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-350 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
STATION D'EPURATION - COMMUNE DE PEAUGRES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZA 11 à hauteur de 3.210 m² sur les 9.119 m² de la parcelle au prix de 3.11€ le m², soit 10 000.00 € TTC,
PRECISE que les frais de géomètres et de notaire seront supportés par Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-351 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA CREATION D'UN POSTE
DE REFOULEMENT - COMMUNE DE LIMONY**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AL52 à hauteur de 120 m² au prix de 3 € le m², soit 360 € TTC,

PRECISE que les frais de géomètres et de notaire seront supportés par Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-352 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT-
VERSEMENT D'INDEMNITES D'EVICION POUR L'ACQUISITION D'UNE
EMPRISE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION
D'EPURATION - PARCELLE CADASTREE AB213 - MONSIEUR NICOLAS BUARD
- COMMUNE DE SERRIERES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le versement des indemnités d'évictions pour un montant de 15 000.00€ TTC,

PRECISE que les frais de géomètres seront à la charge d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-353 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
VERSEMENT D'INDEMNITES D'EVICION POUR L'ACQUISITION D'UNE
EMPRISE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE
REFOULEMENT - PARCELLE CADASTREE AL52 - MONSIEUR JOEL
CHANTELOUVE - COMMUNE DE LIMONY**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le versement des indemnités d'évictions pour un montant de 3520€ TTC,

PRECISE que l'arrachage des arbres sera fait par Mr CHANTELOUVE fermier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-354 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - TRANSPORTS URBAINS - VALORISATION FINANCIERE DU FONCIER DE LA ZA DU MAS NECESSAIRE AU PROJET DE CREATION D'UN DEPOT DE BUS ET D'AUTOCARS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la cession au budget Transports, de l'emprise nécessaire à la création d'un dépôt de bus et d'autocars sur la Zone du Mas à Davézieux de 12 118 m² actuellement intégrée à l'actif du budget annexe des zones d'activités, au prix de 40 euros/HT le m², conformément au plan joint en annexe à la présente délibération.

APPROUVE les mutations foncières à opérer entre budgets, conformément au tableau présenté (lesquelles seront comptabilisées selon les prescriptions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14), et aux parcelles cadastrales et plans annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération financière entre les deux budgets annexes d'Annonay Rhone Agglo,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, et Monsieur le Trésorier principal d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 22/10/21

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 29/10/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales